



Nombre de conseillers
en exercice : 39

A l'ouverture de la séance

Nombre de présents : 28
Nombre de représentés : 10
Nombre de votants : 38

OBJET

Affaire n°2016-076

COMPTES ADMINISTRATIFS 2015
BUDGET ANNEXE
ASSAINISSEMENT

NOTA / Le Maire certifie que :

- la convocation du Conseil Municipal a été faite le 30 mai 2016 et affichée le 30 mai 2016.

- le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le : 23 JUIN 2016



LE MAIRE

Olivier HOARAU

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU MARDI 7 JUIN 2016

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le mardi sept juin, le Conseil Municipal du Port s'est réuni à la Mairie, après convocation légale sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Anne-Laure Boyer.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Dalila Mahé 2^{ème} adjointe, M. Bernard Robert 3^{ème} adjoint, Mme Annie Mourgaye 5^{ème} adjointe, Mme Annick Le Toullec 8^{ème} adjointe, M. Armand Mouniata 10^{ème} adjoint, M. Sergio Erapa 11^{ème} adjoint, M. Jean Paul Babef, M. Ludovic Latra, Mme Sonia Bitaut, M. Jean-Bernard Gaillac, Mme Danila Bègue, M. Alain Iafar, Mme Brigitte Laurestant, M. Jean-Hubert M'Simbona, Mme Karine Mounien, M. Wilfrid Cerveaux, Mme Karine Infante, M. Brandon Incana, Mme Bibi-Fatima Anli, Mme Anne-Laure Boyer, Mme Mikaëla Latra, M. Hary Auber, Mme Sabine Le Toullec, M. Daniel Vassinot, M. Henry Hippolyte, M. Patrice Payet, M. Patrick Jardinot, Mme Valérie Auber.

Absents représentés : Mme Paulette Lacpatia 1^{ère} adjointe (par M. Olivier Hoarau), Mme Jasmine Béton 4^{ème} adjointe (par Mme Dalila Mahé), M. Fayzal Ahmed Vali 6^{ème} adjoint (par M. Jean-Bernard Gaillac), Mme Cala M'Rhéhoury 7^{ème} adjointe (par M. Armand Mouniata), M. Jean-Claude Maillot 9^{ème} adjoint (par Mme Annie Mourgaye), M. Faustin Galaor (par Mme Danila Bègue), Mme Catherine Gossard (par Mme Anne-Laure Boyer), Mme Dorisca Tiburce (par M. Jean-Hubert M'Simbona), Mme Mémouna Patel (par Mme Sabine Le Toullec).

Arrivée (s) en cours de séance : Mme Mikaëla Latra à 17h38.

Départ (s) en cours de séance : Mme Bibi-Fatima Anli à 17h49 et M. Sergio Erapa à 18h51.

Absente : Mme Firose Gador

.....
.....

COMPTE ADMINISTRATIF 2015 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2121-14 et L. 2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le Maire pour présider au vote du Compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Vu l'article L. 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que le vote de l'organe délibérant arrêtant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-31 relatif à l'adoption du Compte administratif et du Compte de gestion,

Vu le Compte de gestion de l'exercice 2015 dressé par le Comptable public,

Vu l'avis favorable de la commission « Finances et Affaires Générales » du mardi 17 mai 2016,

Vu le rapport présenté en séance le 7 juin 2016 relatif au Compte administratif 2015 du Budget Annexe Assainissement,

M. le Maire ayant la procuration de Mme Lacpatia, le vote de cette dernière est décompté du Compte Administratif 2015 du budget annexe de l'assainissement,

Après en avoir délibéré et à la majorité (2 abstentions : Mme Auber, M. Jardinot),

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver le Compte administratif 2015 du Service de l'Assainissement.

Article 2 : d'arrêter les résultats de l'exercice 2015 comme suit :

En fonctionnement :

- Résultat de l'exercice : excédent de 605 953,75 € ;
- Après prise en compte de l'excédent reporté (7 014 836,40 €), le résultat de clôture est un excédent de 7 620 790,15 € ;

En investissement :

- Résultat de l'exercice : excédent de 183 737,00 € ;
- Après prise en compte de l'excédent reporté (1 016 668,20 €), le résultat intermédiaire de clôture présente un excédent de 1 200 405,20 € ;
- Compte tenu des Restes à réaliser en dépenses (107 486,04 €) et en recettes (62 380,94 €), le résultat définitif présente un excédent de 1 155 300,10 €.

Article 3 : d'affecter le résultat de fonctionnement de 2015 de la manière suivante :

Le résultat de clôture est un excédent de 7 620 790,15 €. L'affectation est la suivante :

- Maintien du résultat de fonctionnement au niveau de la section de fonctionnement. Ce montant sera repris au chapitre 002 « Résultat de fonctionnement reporté » lors d'une prochaine décision budgétaire modificative 2016.

Article 4 : d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer les actes correspondants.

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE**



Olivier HOARAU

COMPTE ADMINISTRATIF 2015 BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

Le présent rapport porte sur le Compte Administratif 2015 du budget annexe Assainissement.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le tableau présenté ci-après par chapitres fait apparaître les réalisations de l'année (titres et mandats émis) ainsi que la reprise du résultat de fonctionnement reporté :

| DEPENSES 2015 | | Chapitres / Libellé | RECETTES 2015 | |
|---------------------------|-------------------|--|---------------------|-------------------|
| Réalisation | Dont Rattachement | | Réalisation | Dont Rattachement |
| Opérations réelles | | | | |
| | | 70 - Produits des services, domaine et ventes diverses | 760 704,70 | 570 609,78 |
| 22 209,95 | 22 209,95 | 011 - Charges à caractère général | | |
| Opérations d'ordre | | | | |
| 162 263,00 | | 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections | 29 722,00 | |
| 184 472,95 | 22 209,95 | Recettes / Dépenses de l'exercice | 790 426,70 | 570 609,78 |
| | | 002 - Excédent antérieur reporté | 7 014 836,40 | |
| 184 472,95 | 22 209,95 | TOTAL | 7 805 263,10 | 570 609,78 |

Les recettes réelles de fonctionnement de l'exercice (760 704,70 €) sont constituées du produit de la surtaxe reversée par le délégataire Véolia Eau (chapitre 70).

Les dépenses réelles de l'exercice sont constituées des charges à caractère général (chapitre 011 – 22 209,95 €) relatives à l'entretien des postes de relevage des eaux usées et à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage sur le projet de réutilisation des eaux usées.

| CA 2014 | CA 2015 | Evolution 2015 / 2014 | Chapitres / Libellé | CA 2014 | CA 2015 | Evolution 2015 / 2014 |
|----------------|----------------|--------------------------|--|------------------|------------------|--------------------------|
| | | | 70 - Produits des services et ventes diverses | 694 958 | 760 705 | 9,50% |
| 22 966 | 22 210 | -3,30% | 011 - Charges à caractère général | | | |
| 19 388 | | | 66 - Charges financières | | | |
| 161 064 | 162 263 | 0,70% | 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections | 29 722 | 29 722 | |
| | | | 002 - Excédent antérieur reporté | 6 493 574 | 7 014 836 | 8,00% |
| 203 419 | 184 473 | -9,30% | TOTAL | 7 218 255 | 7 805 263 | 8,10% |

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le tableau présenté ci-après par chapitres fait apparaître les réalisations de l'année (mandats et titre émis) ainsi que la reprise de l'excédent antérieur :

| DEPENSES 2015 | | Chapitres / Libellé | RECETTES 2015 | |
|---------------------------|-------------------|--|---------------------|------------------|
| Réalisation | Reste à réaliser | | Réalisation | Reste à réaliser |
| Opérations réelles | | | | |
| | | 13 - Subventions d'investissement | 134 793,65 | 62 380,94 |
| 69 731,77 | 71 028,17 | 20 - Immobilisations incorporelles | | |
| 18 622,75 | 36 547,87 | 21 - Immobilisations corporelles | | |
| | | 27 - Immobilisations financières | 4 756,87 | |
| Opérations d'ordre | | | | |
| 29 722,00 | | 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections | 162 263,00 | |
| 4 756,87 | | 041 - Opérations patrimoniales | 4 756,87 | |
| 122 833,39 | 107 486,04 | Recettes / Dépenses de l'exercice | 306 570,39 | 62 380,94 |
| | | 001 - Résultat d'investissement reporté | 1 016 668,20 | |
| 122 833,39 | 107 486,04 | TOTAL | 1 323 238,59 | 62 380,94 |
| 230 319,43 | | | 1 385 619,53 | |

Les recettes réelles d'investissement de l'exercice sont constituées :

- de subventions d'investissement (chapitre 13 – 134 793,65 €) ;
- de la TVA récupérée sur les investissements (chapitre 27 – 4 756,87 €).

Les subventions perçues concernent la réalisation du pilote expérimental pour le projet de réutilisation des eaux usées, des travaux de réseaux, le schéma directeur d'assainissement et le solde attendu sur les travaux de réhabilitation des rues commerçantes.

Les dépenses réelles de l'exercice sont constituées des dépenses d'équipement (chapitres 20 et 21 – 88 354,52 €). Ces dernières concernent les travaux sur réseaux ainsi que des travaux et prestations pour le projet de réutilisation des eaux usées.

| DEPENSES | | | CHAPITRE | RECETTES | | |
|----------------|----------------|--------------------------|--|------------------|------------------|--------------------------|
| CA 2014 | CA 2015 | Evolution 2015 / 2014 | Chapitres / Libellé | CA 2014 | CA 2015 | Evolution 2015 / 2014 |
| 396 006 | 69 732 | | 20 - Immobilisations incorporelles | | | |
| 60 416 | 18 623 | -80,60% | 21 - Immobilisations corporelles | | | |
| 456 422 | 88 355 | -80,60% | Sous-Total Dépenses d'équipement | | | |
| 151 472 | | | 16 - Emprunts et dettes assimilées | | | |
| | | | 13 - Subventions d'investissement | 91 870 | 134 794 | 46,70% |
| | | | 27 - Immobilisations financières | 4 132 | 4 757 | 15,10% |
| 29 722 | 29 722 | | 040 - Opérations d'ordre - Transferts entre sections | 161 064 | 162 263 | 0,70% |
| 4 132 | 4 757 | 15,10% | 041 - Opérations patrimoniales | 4 132 | 4 757 | 15,10% |
| 641 748 | 122 833 | -80,90% | Recettes / Dépenses de l'exercice | 261 197 | 306 571 | 17,40% |
| | | | 001 - Résultat d'investissement reporté | 1 397 219 | 1 016 668 | -27,20% |
| 641 748 | 122 833 | -80,90% | TOTAL | 1 658 416 | 1 323 239 | -20,20% |

LES ECRITURES D'ORDRE

- Les amortissements représentent un montant de 162 263,00 €. Ils sont inscrits en dépenses de fonctionnement (chapitre 042) et en recettes d'investissement (chapitre 040).
- Les transferts en fonctionnement de subventions d'investissement perçues sur les travaux représentent un montant de 29 722,00 €. Ils sont inscrits en recettes de fonctionnement (chapitre 042) et en dépenses d'investissement (chapitre 040).
- Les écritures d'ordre liées à la récupération de TVA sur les investissements sont budgétairement neutres. On les retrouve au chapitre 041, en dépenses et en recettes, pour un montant de 4 756,87 €.

LES RESULTATS

■ En fonctionnement :

Le résultat de l'exercice présente un excédent de 605 953,75 €. Après prise en compte de l'excédent reporté (7 014 836,40 €), le résultat de clôture présente un excédent de 7 620 790,15 € qu'il convient d'affecter.

■ En investissement :

Le résultat de l'exercice, différence entre les titres et les mandats émis, présente un excédent de 183 737,00 €. Après prise en compte de l'excédent reporté (1 016 668,20 €), le résultat intermédiaire de clôture est excédentaire à hauteur de 1 200 405,20 €. Compte tenu des restes à réaliser en dépenses (107 486,04 €) et en recettes (62 380,94 €), le résultat définitif présente un excédent de 1 155 300,10 €.

L'AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

Compte tenu de l'excédent constaté au niveau de la section d'investissement, il est proposé au Conseil Municipal de maintenir le résultat de clôture de fonctionnement au niveau de la section. Ce montant sera ainsi repris au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté » lors d'une prochaine décision budgétaire modificative.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le Compte Administratif 2015 du Service Assainissement.
- d'arrêter les résultats de l'exercice 2015 comme suit :

En fonctionnement :

- résultat de l'exercice : excédent de 605 953,75 € ;

- résultat de clôture : excédent de 7 620 790,15 € ;

En investissement :

- résultat de l'exercice : excédent de 183 737,00 € ;
 - résultat intermédiaire de clôture : excédent de 1 200 405,20 € ;
 - Compte tenu des Restes à réaliser en dépenses (107 486,04 €) et en recettes (62 380,94 €), résultat définitif : excédent de 1 155 300,10 €.
- d'affecter le résultat de clôture de fonctionnement de 7 620 790,15 € de la manière suivante : maintien du résultat de fonctionnement au niveau de la section de fonctionnement.
 - d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer les actes correspondants.